

Compte-rendu de la F3SCT-D du 2 juin 2026



Présent·es pour l'administration : Mme Batteux-Baillon (DAASEN), Mme Palfray (A-Dasen), M. Garesse (secrétaire administratif), Dr Quenot (médecin de prévention des personnels), Mme Guelou (conseillère académique de prévention), Mme Dissaux et M. Durand (assistant·es sociaux du département), Mme Josseume (pôle climat scolaire)

Délégué·es des personnels :

FSU : Bourbier Delphine, Michelin Benoît, Pinocheau Anaïs, Moussier Guillaume, Monségu Sylvain, Maréchal Jean-Paul, Basaganas Marielle

UNSA : 2, FO : 1, SGEN : 2, SNALC : 1

Réponses aux déclarations liminaires :

La DAASEN partage les réflexions sur la nécessaire évolution du bâti en lien avec les collectivités territoriales.

L'Education nationale doit pouvoir faire des propositions. Au sujet du manque de remplaçant·es, elle indique que c'est une problématique prise en compte dans le département, un enjeu du quotidien et un enjeu de carte scolaire. Concernant les problématiques de nos collègues AESH, elle indique qu'elles font l'objet d'un travail important de la part de la DSDEN en lien avec le rectorat.

La DAASEN donne les réponses aux avis de la FS3CT votés lors de la dernière instance :

Avis n°1 : Les membres de la F3SCT demandent que les demandes institutionnelles obligatoires soient suffisamment anticipées pour que les directrices et directeurs d'école qui en ont besoin bénéficient d'un délai de quinze jours pour y répondre.

Réponse : A l'échelle départementale, les demandes sont transmises dès que possible mais parfois cela dépend des demandes du Ministère en terme de date. L'inspection académique fait tout ce qu'elle peut dès que la situation le permet.

Avis n°2 : Les membres de la F3SCT demandent que toute invitation à une réunion non prévue sur temps de service et non comprise dans les 108 heures mentionne le caractère facultatif de ladite réunion.

Réponse : Si l'agent est invité et en dehors des 108 h, il n'a pas l'obligation de s'y rendre.

Avis n°3 : Les membres de la F3SCT demandent que toute réunion non prévue sur temps de service et non comprise dans les 108 heures fasse l'objet d'un compte-rendu exhaustif envoyé à l'ensemble des personnels concernés.

Réponse : Des courriers recommandés sont la plupart du temps envoyés, tout agent peut revenir auprès de la circonscription pour avoir des précisions.

La FSU demande que les avis soient publiés avec les réponses et accessibles (ainsi que les PV) sur l'intranet, comme c'est le cas dans plusieurs académies et en conformité avec la réglementation.

La DAASEN indique que les services vont y travailler et que la demande a été entendue.

Bilan de la médecine de prévention départementale par le Dr Quénot, Médecin de Prévention.

Mme Mortel, Psychologue, est toujours en arrêt maladie.

Le service de médecine de prévention suit environ 15000 agents dans l'Oise (environ 10000 dans l'Aisne et 11000 dans la Somme).

***Aptitudes.**

Concernant les décisions sur les aptitudes : elles sont décidées par le Conseil Médical Départemental en formation plénière.

Le Dr Quenot indique que le fait de ne pas forcément connaître le poste de travail rend plus complexe la décision d'aptitude ou non. Le médecin de prévention ne donne qu'un avis qui peut être suivi ou non par le Conseil Médical Départemental. Les agents concernés peuvent avoir des difficultés à le comprendre. Le problème se pose aussi pour la déclaration de maladies professionnelles.

***Les situations de Handicap.**

Les personnes en situation de handicap ont l'habitude de venir consulter régulièrement sur leur situation ou pour discuter des aménagements de poste.

Il est à signaler une augmentation importante du nombre d'agents bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

Il est possible d'envisager que cette augmentation est due à une meilleure information auprès des agents pouvant être concernés et qui ont engagé les démarches nécessaires à cette reconnaissance. Ils en ignoraient la possibilité.

***Les Accidents imputables au Service.**

Le médecin de Prévention n'ayant pas la possibilité de convoquer les personnes en Accident du Travail ne voit donc pas tous les agents concernés.

***Les allègements de service.**

L'attribution des allègements de service : il y a une catégorisation des pathologies présentées par les agents ayant fait une demande par gravité et, ensuite, une répartition des moyens en ETP alloués.

Un représentant de la FSU pose la question de la répartition de ces allègements entre le 1^{er} et le 2nd degré. Est-ce la même enveloppe ?

Réponse : Il y a deux BOP différents pour le 1er et 2nd degré : 10 ou 12ETP environ pour le 1er degré.

Pour l'Académie ? Pour le 2nd degré, les chiffres sont étudiés en F3SCT Académique. La personne ressource au Rectorat est Mme TIESSE à qui il est possible de demander les chiffres.

La FSU fait remarquer qu'il serait souhaitable que les moyens soient alloués après évaluation des besoins !

Madame la DAASEN informe que pour des questions budgétaires, les moyens sont alloués avant.

Le Dr Quenot informe qu'il n'y a aucun refus pour des raisons médicales. Le Dr Quenot signale que les pratiques peuvent être différentes d'un département à un autre même dans notre Académie. Certains agents peuvent ainsi en bénéficier depuis de nombreuses années. Il ne peut expliquer cette différence de traitement. Suggestion est faite de chercher des explications.

Un élu du personnel demande s'il y a une augmentation significative des demandes d'allègement.

Pour l'année scolaire 2023-2024, il y a eu 15 demandes ; pour l'année scolaire 2024-2025, 40 en tout et

pour l'année scolaire 2025-2026 entre 35 et 39 demandes.

***Les motifs de consultation du médecin de prévention.**

Il est important de comprendre que les motifs servant d'indicateurs représentent le libellé qui est choisi par l'agent pour accéder au rendez-vous. Le médecin ne constate pas d'augmentation des premières demandes de RDV d'une année à l'autre en fonction des pathologies. Pour chaque visite, il peut y avoir plusieurs raisons en plus de celle mentionnée par l'agent. Elles peuvent même surgir au cours de l'entretien sans que l'agent n'en soit tout à fait conscient.

Par exemple, seules 58 demandes de rendez-vous sont libellées par les agents de « souffrance au travail ». Or, en réalité, ce libellé concerne bien plus de problématiques évoquées en rendez-vous. Toutes les semaines au moins 1 ou 2 demandes intitulées pour "burn out" mais plus sont de cet ordre en réalité car certains personnels viennent initialement pour un autre motif...

***Souffrance au travail**

Il y a une hausse des pathologies psychologiques / psychiatriques notée par le Dr QUENOT soit 250 visites. Les consultations où il est question des soucis relationnels sont en forte hausse, 70% des visites sont dues à des problématiques relationnelles. Médecin récupère des situations où tout ou presque a été tenté.

Un représentant de la FSU signale être alerté par les hausses des motifs psy.

L'A-Dasen déclare que les services de la DSDEN en voient aussi plus, les agents sont orientés vers la médecine de prévention et on leur rappelle qu'un accompagnement en circonscription peut être également être mis en place.

Un représentant de la FSU demande quelle proportion de maladies psychologiques sont déclarées ?

Le Dr QUENOT déclare que ce n'est pas la majorité des cas. Il s'agit surtout de cas de souffrance au travail : relations avec les chefs d'établissement, la hiérarchie, les relations inter-individuelles, les conflits. Ses collègues des départements de la Somme et de l'Aisne confirment cette tendance.

Un représentant de la FSU demande ce qu'il en est de la souffrance due aux comportements d'élèves dans les classes ?

Le Dr QUENOT confirme que c'est un constat, une partie des situations de mal-être au travail est due aux difficultés avec des élèves. Il reçoit notamment beaucoup d'Assistant d'Élève En Situation de Handicap (AESH).

Un représentant de la FSU demande s'il est possible de différencier les AESH des autres personnels dans les statistiques présentées. La réponse est positive. Il est demandé la même chose pour les personnels d'éducation qui devraient être catégorisés différemment.

Le Dr QUENOT précise la particularité des fiches de poste des AESH. Les missions qui leur sont dévolues seraient considérées comme aide au soin en médecine du travail privé. Ce sont des postes difficiles. Mme Palfray signale que du matériel adapté peut être mis en place.

***Amiante**

Le Dr QUENOT déclare qu'il n'a pas eu de visite concernant l'amiante cette année.

Pour ce qui est de l'amiante : des dégradations notées dans une salle de classe permettent d'appuyer le droit de retrait.

***Aménagements de poste**

La FSU pose la question des aménagements de poste pour les remplaçants.

Mme Palfray signale la difficulté de mise en place d'aménagement de matériel pour personnels remplaçants, le matériel étant le plus souvent destiné à une seule personne et ne pouvant être partagé (exemple des fauteuils ergonomiques).

Bilan pôle climat scolaire

L'organisation reste inchangée : 1 référent Climat scolaire/1 référent Harcèlement/ 2 référents Direction
***Faits établissements :**

Madame Batteux-Baillon souligne qu'il y a une augmentation constante des Faits Etablissement : de 1588 en 2025 à 2033 cette année dans le 1er degré. 3158 faits établissement ont au global été signalés ; les chiffres sont précisés : Le premier degré est particulièrement concerné par cette hausse : alors que 48 % des Faits Établissements concernaient le 1^{er} degré en 2025, c'est cette année 64% des Faits Établissements qui le concernent. Traduite en chiffres cette hausse se traduit par une augmentation passage de 435 Faits Établissements (de 1598 à 2033 FE pour le premier degré).

Le second degré a connu un total de 1125 faits établissements qui se déclinent comme suit : 722 pour le collège, 247 pour le Lycée et 151 pour le lycée profession ; s'il y a là encore augmentation elle est cependant moins importante que pour le premier degré.

L'administration propose une clef de lecture : les directeurs/trices dans le premier degré ont pleinement intégré/e/s ce dispositif. Dès signalement, le lien se fait avec l'école mais un Fait Établissement n'implique pas nécessairement une situation grave. Il s'agit parfois de problématiques complexes et il est important, selon Madame Bateux-Baillon d'apporter une réponse à toutes les sollicitations.

La FSU s'interroge : au regard de cette augmentation significative, des moyens supplémentaires (augmentation du nombre des personnes en charge de ces questions) ont-ils été alloués pour assurer un traitement efficace de toutes les sollicitations du Pôle ?

Réponse : la consigne est donnée de rappeler tous les déclarants mais ce rappel n'est pas toujours immédiat car certaines semaines sont particulièrement chargées précise l'administration. Certains déclarants se demandent s'il est nécessaire de rappeler en l'absence de réponse immédiate.

Selon l'A-Dasen, le travail se fait avec l'IEN, en fonction de la hiérarchisation des réponses données. L'Accompagnement doit se faire sur le temps long. Madame Batteux-Baillon renchérit en soulignant qu'au-delà de la réponse immédiate, un travail sur le temps long est indispensable. La singularité du département implique une approche spécifique.

Des précisions sont demandées : qu'en est-il de l'accompagnement, notamment dans les situations qui exigent une présence sur le terrain ? **Madame Palfray indique que l'IEN de la circonscription reste le premier interlocuteur. Madame Guelou ajoute que pour le Second Degré, le protocole prévoit soit le déplacement de l'administration, soit la mobilisation des Equipes mobiles de sécurité ou l'intervention des forces de l'ordre (préfecture, parquet). Madame Batteux-Baillon ajoute que les relations sont fortes avec les différents partenaires (procureur, forces de l'ordre...)**

Point sur les visites F3SCT-D 2025-2026

Validation du rapport de visite du PIAL Michelet

Le rapport est voté à l'unanimité, la restitution de la visite aux personnels concernés est fixée au 16/06/26.

Echanges au sujet de la visite de l'école Van Gogh de Bornel

Suite à l'état de délabrement constaté sur place par l'ensemble de la délégation, la DAASEN indique que le rapport de visite sera essentiel mais aussi action de l'institution à l'endroit de la préfecture. La FSU intervient sur les travaux obligatoires qui doivent être prévus dans la chaufferie suite à l'établissement de la présence de matériaux amiantés de classe A endommagés. Elle rappelle les mesures réglementaires et demande quelles sont les actions immédiates de protection prévues dans l'attente de la mise en place effective des travaux dans les 3 ans après le Diagnostic Amiante. La DAASEN précise qu'effectivement, l'accès ne doit pas être autorisé avec mesure conservatoire et que les

travaux devront être prévus dans un délai de douze mois. Un courrier du Dasen a été transmis à la municipalité. Le Maire s'engage à faire les travaux. L'A-Dasen ajoute qu'une vigilance stricte a été demandée sur la protection des personnels et une consigne claire donnée de ne plus accéder à cette pièce de stockage et de chaufferie. Le calendrier des travaux et les mesures d'isolement sont actuellement discutées avec le Maire.

Echanges sur la visite du collège de Neuilly-en-Thelle

La DAASEN fait un état des lieux. Les Algecos se sont révélés de bonne qualité. La question de la chaleur interroge. Les contacts avec le Conseil départemental sur la chaleur ont pu être établis à la sortie de la visite du 26 mai dernier et l'établissement a récupéré dès le lendemain 2 climatiseurs et 18 ventilateurs. Un engagement a été pris sur des commandes de climatiseurs et de ventilateurs supplémentaires pour le DNB. La DAASEN rappelle que l'aménagement du matériel n'interdit pas l'aménagement des enseignements et qu'il est nécessaire de porter ce discours (faire classe dehors...) en plus de la transmission de préconisations (mémento climatique départemental qui va être transmis aux écoles et établissements à l'issue de cette F3SCT). Une réflexion est aussi à mener avec les collectivités sur la rénovation du bâti. La FSU tient à préciser que les personnels ont le sentiment d'un manque de communication sur l'évènement de chaleur par rapport à la gestion de crise vécue précédemment suite à la tempête.

Mémento Aléas Climatiques

Présentation des documents par Mme Palfray : l'idée est d'anticiper au maximum les pics de chaleur afin de préserver la continuité du service public en formalisant et amenant la réflexion dans les écoles.

La FSU rappelle que cette réflexion doit aussi être menée par et avec les collectivités qui ont en charge les bâtiments.

Mme Palfray précise que ce ne sont que des conseils de bon sens, avec l'idée de trouver des espaces de replis, de prévenir notamment pour les enfants notamment EBEP. Ces recommandations sont à destination des personnels et des usagers. Un tableau à compléter est proposé pour se simplifier la vie, afin de savoir "qui fait quoi ?"

Mme Palfray évoque aussi des affiches et infographie.

La FSU s'interroge sur la surcharge de travail pour les directrices et directeurs.

Mme Palfray précise que tous les documents présentés seront envoyés aux écoles afin d'être photocopiés puis affichés et qu'un courrier de base, destiné aux familles, modifiable, est aussi proposé pour expliquer ce qui est mis en place dans les écoles.

La FSU pose la question des mesures prises dans les locaux modulaires comme évoqué plus haut au sujet du collège de Neuilly-en-Thelle. Plus généralement, bien d'autres écoles /établissements ont également été concernés par cet épisode avec des relevés de températures considérées comme extrêmes : 28° dès le matin 8H15 dans certaines classes, jusqu'à 37, 38° certains après-midis. Des élèves et adultes ont eu des malaises, des nausées. Dans certaines écoles sans volet, ni ventilateur malgré les aménagements pris par les équipes des élèves ont subi « des coups de chaleur » et ont dû être renvoyés chez eux. D'autre part, cela a généré un absentéisme important et une fatigue extrême pour les organismes de chacun ainsi que du stress pour les personnels en charge de la sécurité des élèves. Quelles réponses apportées ?

Mme Palfray indique qu'en terme de santé et sécurité au travail, on doit être amenés à s'interroger et à faire remonter nationalement (exemple pour les ASA personnes fragiles).

Mme Palfray indique qu'un projet de classe dehors (plus exactement classe à l'ombre) est tout à fait envisageable.

Sur la possibilité d'un aménagement des horaires, Mme Palfray rappelle que c'est seulement à l'initiative du directeur académique et que le périscolaire, la cantine, les transports peuvent être impactés.

Mme Batteux-Baillon rajoute qu'il faut avoir une approche systémique et penser le local.

Questions Diverses

FSU

- Serait-il possible d'avoir une affiche ou un mémento dans les écoles avec les informations pour contacter la crip / le procureur ?

Madame Palfray répond que ce document est disponible et qu'il a été envoyé aux directeur-trices.

- Pouvez-vous nous expliquer les raisons pour lesquelles un avenant sera porté aux contrats de nos collègues AESH supprimant la référence aux PIAL et les affectant dorénavant à une zone d'accompagnement humain ?

L'administration répond que pour le moment il n'y a pas de confirmation précise au niveau académique.

- Serait-il possible d'avoir connaissance de tous les refus de préconisations d'aménagement de travail formulées par la médecine du travail ainsi que leur motif, conformément à l'article 26 du décret n°82-453 du 28 mai 1982, modifié par décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 ?

L'administration répond qu'il y a très peu de refus de mettre les préconisations d'aménagement de travail. Cela concerne en fait des situations où il y a des refus incompatibles avec le service.

L'A-Dasen prend l'exemple de la recommandation « éviter les enfants violents », l'administration ne peut satisfaire une telle préconisation. Par contre, la recommandation « Éviter les traumatismes » pourra être mise en place. De toutes les façons, le Docteur Quénot est systématiquement consulté sur ces questions et les aménagements sont presque tous accordés.

- Il existe un Registre de Danger Grave et Imminent pour signaler les risques auxquels les personnels peuvent être exposés... mais qu'en est-il pour un usager qui serait exposé à un DGI dans un cadre scolaire ?

La notion de Danger grave et imminent ne concerne que les personnels, mais un usager peut évoquer les problèmes rencontrés auprès du directeur, de la directrice ou du chef d'établissement.

Autres questions diverses

Sur le dispositif REPERE présenté lors de la F3SCT du 17 mars et destiné à accompagner les personnels fragilisés, ayant vécu un traumatisme (coups, insultes...)

- **Un premier bilan peut-il être dressé de l'expérimentation ?**

IL est encore trop tôt, le protocole qui proposerait un temps de travail avec les psychologues est fixé au 11 juin.

- **Combien de situations ont été prises en charge depuis son lancement ?**

Seules 6 interventions sont comptabilisées mais le dispositif reste en phase d'expérimentation.

- **Quels sont les délais réels d'intervention observés ?**

Le délai observé est de 24H00.

- **Quels moyens humains sont mobilisés pour garantir la pérennité du dispositif ?**

Le dispositif pour être pérennisé nécessite un PSY EN, les personnels médicaux et sociaux du Ditep.

- **Les psychologues volontaires bénéficient-ils d'une formation spécifique et d'un temps dédié ?**

Ils bénéficieront d'une formation spécifique et d'un temps dédié dans le cadre d'une supervision

- **Quels critères seraient retenus pour une éventuelle extension au second degré ?**

Cette extension n'est pas encore à l'ordre du jour.

- Le curseur du danger ne doit-il pas rester la température réelle dans les locaux au-delà des cartes de vigilance qui reflètent aussi la situation sanitaire de chaque département ?

Il n'existe pas de texte officiel délimitant les températures minimales et maximales au-delà desquelles les cours sont de facto annulés. La vigilance doit porter non sur les températures mais plutôt sur le ressenti des personnels et des élèves.